

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :

Le 26 juin 2023

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 17

- de votants : 21

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

48_2023

Secrétaire de Séance :

Mme Virginie SOIGNEUX

OBJET :

- Actualisation du tableau des effectifs

**Ainsi fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits**

Le Maire



Le Maire :

- certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

Etaient présents (17) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Fanny RICHARD, Charles BENJABEN, Valérie MAHIEU, Xavier LACAILLE, Virginie SOIGNEUX, Sandrine MERCIER, Sabine HENNEBERT, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Romain POLLART, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE,

Ont donné pouvoir (4) : Francis DUPIRE à Françoise DUPUIITS, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Virginie SOIGNEUX, Michaël DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE

Excusés (2) : François BLAT, Simon BRASSART

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés du Ministre de l'Intérieur fixant la définition et le tableau indicatif des emplois communaux, le classement indiciaire et la durée de carrière qui leur sont applicables,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 janvier 2022, fixant les effectifs des emplois communaux,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 19 juin 2023,

Considérant qu'il convient, à compter du 01 juillet 2023, dans l'intérêt du service :

de créer :

- Un poste d'Administratif Territorial à temps complet
- Un poste d'Adjoint Technique à temps non complet à 27 heures semaine
- Un poste d'Adjoint Technique à temps non complet à 27 heures semaine

De supprimer

- Un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet
- Un Poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet
- Un poste d'Adjoint Technique à temps non complet à 18 heures semaine

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

la création des postes suivants :

- Un poste d'Administratif Territorial à temps complet
- Un poste d'Adjoint Technique à temps non complet à 27 heures semaine